

Date de l'arrêté : 13/03/2025	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE
Objet : Tarifs des adhésions à la salle Sport et Santé de Rieutort-de-Randon et horaires d'ouverture	

ARRÊTÉ

N° AU_006_2025

portant Tarifs des adhésions à la salle Sport et Santé de Rieutort-de-Randon et horaires d'ouverture

Le Maire:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre un arrêté fixant les tarifs des adhésions à la salle Sport et Santé et Rieutort-de-Randon, et décidant les horaires d'ouverture de ladite salle

ARRÊTE

Article 1 : Les tarifs des adhésions à la salle Sport et Santé de Rieutort-de-Randon applicables au 13 mars 2025 sont fixés comme suit :

Adhésion annuelle adultes: 150 €

Adhésion trimestrielle adultes : 50 €

Adhésion annuelle étudiants, lycéens, collégiens (moins de 25 ans)
(certificat de scolarité en cours de validité): 100 €

Adhésion trimestrielle étudiants, lycéens, collégiens (moins de 25 ans)
(certificat de scolarité en cours de validité): 35 €

Caution pour la carte d'accès (badge) : 20 €

Les tarifs s'entendent TTC.

Article 2: Les horaires d'ouverture de la salle Sport et Santé applicables au 13 mars 2025 sont fixés comme suit:

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi: 9h00 -20h30

Les samedis et dimanches: 9h000 - 18h00

Fait à Monts-de-Randon, le 13 mars 2025

Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Date de transmission de l'acte: 13/03/2025
Date de reception de l'AR: 13/03/2025
048-200085223-AU_006_2025-AU

A G E D I